

4244



VILLE DE SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE

PROVINCE DE QUÉBEC

**PROCÈS VERBAL
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2020
ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2021**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2020 du Conseil de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, tenue par moyen technologique. Dans la situation de pandémie de la COVID-19, la présente séance est tenue sans la présence du public, et ce, conformément à l'arrêté ministériel 2020-074 émis par le gouvernement le 2 octobre 2020 et publié dans la Gazette Officielle du Québec, 8 octobre 2020, 152^e année, no 41A.

Lors de cette séance, sont présents :

Mme le Maire Paola Hawa
Mme la conseillère Dana Chevalier
Messieurs les conseillers Ryan Young, Francis Juneau, Tom Broad, Yvan Labelle et Denis Gignac

M. le directeur général, Martin Bonhomme.

M. le trésorier, Michael Finnerty.

Mme le Maire Paola Hawa agit comme présidente de la présente séance, à ce titre, elle demande, pour chacun des points à l'ordre du jour, à un conseiller de proposer et à un autre d'appuyer.

Mme la greffière Jennifer Ma agit comme secrétaire de la présente séance, à ce titre, elle fait la lecture du titre de chacun des points à l'ordre du jour et fait la lecture de chaque résolu des points à l'ordre du jour.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

12-297-20 Ouverture de la séance

Il est proposé par M. Ryan Young
Appuyé par Mme Dana Chevalier

D'ouvrir la séance extraordinaire du 16 décembre 2020 pour l'adoption du budget 2021. Il est 18 h 08.

Adoptée à l'unanimité.

12-298-20 Ordre du jour

Il est proposé par M. Denis Gignac

4245

Appuyé par M. Francis Juneau

D'adopter l'ordre du jour ci-dessous.

Adoptée à l'unanimité.

1. Ouverture de la séance

12-297-20 Ouverture de la séance

12-298-20 Ordre du jour

2. Période de questions allouée aux personnes présentes sur les sujets traités à l'ordre du jour

3. Finances

12-299-20 Adoption du budget pour l'année 2021

4. Dépôt de documents

5. Levée de la séance

12-300-20 Levée de la séance extraordinaire

2. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX PERSONNES PRÉSENTES SUR LES SUJETS TRAITÉS À L'ORDRE DU JOUR

Considérant la tenue de la séance sans la présence du public, par moyen technologique, les citoyens avaient jusqu'à 16 h pour soumettre leurs questions par courriel.

La greffière a reçu des questions de deux citoyens qui ont été lues entre 18 h 09 et 18 h 14. Les citoyens peuvent prendre connaissance des réponses via l'enregistrement audiovisuel de la séance, disponible dans les jours qui suivent la présente séance, sur le site internet de la Ville.

*Les principales questions ou commentaires formulés par courriel se résument comme suit :

Résumé de l'objet principal de l'intervention	
1 ^{ère} intervenant Résident de Sainte-Anne- de-Bellevue	<ol style="list-style-type: none"> 1. Quels sont les éléments compris dans les opérations compressibles de 3,493,051 \$? 2. Rôle d'évaluation 2020 – 21 – 22 à l'onglet "date de dépôt 11 septembre 2019" est-ce que la ville a donné des documents à la ville de Montréal en regard du rôle d'évaluation? 3. Pourquoi avons-nous une augmentation de taxes ?
2 ^e intervenant Résident de Sainte-Anne- de-Bellevue	<ol style="list-style-type: none"> 1. How does the city figure the security budget can be lowered in a time when securite decret is increasing rates yr/yr 2. what are the total hours of service per year? <p><i>Traduction :</i></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Pourquoi la ville a-t-elle baissé le budget de la sécurité alors que le décret de sécurité a augmenté ses tarifs?

4246

	2. <i>Quel est le nombre total d'heures de service par année?</i>
--	---

3. FINANCES

12-299-20 Adoption du budget pour l'année 2021

ATTENDU QUE l'article 474 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit, entre autres, que le conseil doit préparer et adopter le budget de la Ville en y prévoyant des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Ryan Young
Appuyé par M. Yvan Labelle

D'adopter le budget pour l'année 2021, où sont présentés des revenus et affectations de 18 350 766 \$ et des dépenses totalisant 18 350 766 \$, dont copie est jointe en annexe « A ».

De distribuer un document explicatif du budget à chaque adresse sur le territoire de la municipalité, conformément à l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes*.

De transmettre au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, le budget adopté pour l'année 2021.

Adoptée à l'unanimité.

4. DÉPÔT DE DOCUMENTS

La greffière dépose :

- **Le certificat de signification de l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire attestant la réception de l'avis requis par l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes* par tous les membres du conseil, dont l'original est joint en annexe « B »;**
- **Le certificat de publication de l'avis public concernant l'adoption du budget 2021, dont l'original est joint en annexe « C » conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*.**

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

12-300-20 Levée de la séance extraordinaire
--

Il est proposé par M. Tom Broad
Appuyé par M. Denis Gignac

De lever la présente séance extraordinaire. Il est 18 h 15.

Adoptée à l'unanimité.

4247

Mme Paola Hawa
Maire

Me Jennifer Ma
Greffière

*L'original du présent procès-verbal ainsi que les annexes et documents
connexes sont conservés aux archives municipales, plus précisément dans le
dossier numéro
0220-320-102185*

Conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, le procès-verbal du
16 décembre 2020 a été présenté au maire dans les 96 heures, soit le _____
décembre 2020.

Mme Paola Hawa, Maire

Me Jennifer Ma, Greffière

Annexe B



VILLE DE SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE

PROVINCE DE QUÉBEC

CERTIFICAT DE SIGNIFICATION

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DU 16 DÉCEMBRE 2020, 18 H SUR LE BUDGET 2021 TENUE PAR MOYEN TECHNOLOGIQUE

Je, soussignée, Me Jennifer Ma, greffière à la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, certifie sous mon serment d'office que l'avis de convocation de la séance ci-dessus mentionnée a été dûment signifié et reçu par les membres du conseil, tel qu'illustré ci-dessous, conformément à l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes*, ledit avis ayant été remis par courriel, le 3 décembre 2020 :

Élus	Avis reçus par courriel
Paola Hawa, Maire	X
Dana Chevalier, conseillère # 1	X
Ryan Young, conseiller # 2	X
Francis Juneau, conseiller # 3	X
Tom Broad, conseiller # 4	X
Yvan Labelle, conseiller # 5	X
Denis Gignac, conseiller # 6	X

Sainte-Anne-de-Bellevue, le 9 décembre 2020

Me Jennifer Ma
Greffière



VILLE DE SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE

PROVINCE DE QUÉBEC

CERTIFICAT DE PUBLICATION

AVIS PUBLIC DE L'ADOPTION DU BUDGET 2021 ET DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2021, 2022 ET 2023 LORS DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2020

Je, soussignée, Me Jennifer Ma, greffière à la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, certifie sous mon serment d'office que l'avis ci-dessus a été publié sur le site internet de la Ville et affiché le 4 décembre 2020 au Garage municipal, à la Bibliothèque et au Centre Harpell.

Sainte-Anne-de-Bellevue, le 4 décembre 2020.

Me Jennifer Ma
Greffière